



A.D.A.P.A.E.F 46

**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE AGRÉÉE
DES PÊCHEURS AMATEURS AUX ENGINES ET AUX FILETS
ET POUR LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE
MEMBRE DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES ADAPAEF RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
DÉCRET DU 5 JANVIER 2004 - JO N° 8 DU 10 JANVIER 2004**

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Jeudi 6 juillet 2018 – Hôtel Ibis Budget Cahors

Etaient présents :

- Boussac Alain, Cassoulet Pierre, Costa Bruno, Fouquet Jean Paul, Langlade Francis, Lasfargues Pierre-Louis, Mas-Maury Jacques, Pivaudran Bruno, Pradines Gilles, Ranouil Jean Jacques, Rocca Pierre.

Absents excusés :

- Roger Pascal (pouvoir à J.J Ranouil), Roussillon Maurice (pouvoir à G.Pradines).

Absent :

- Beaumont Jean Paul.

Absent non convoqué :

- Faille Christian.

Les vices présidents ouvrent la séance à 17h10.

Après l'ouverture du Conseil d'administration, il est procédé à l'accueil des deux nouveaux administrateurs : Pascal Roger et Pierre Rocca, en remplacement des démissionnaires.

Ensuite les deux vices présidents interviennent chacun à leur tour pour saluer les années passées par Jean Charles Basset, président démissionnaire, à la tête de l'ADAPAEF 46.

En préambule au déroulement de l'ordre du jour, il est demandé aux administrateurs de se prononcer sur le mode de vote retenu pour les élections à venir. A l'unanimité le vote à main levée est retenu.

Election du nouveau président :

A la demande générale, Jean Jacques Ranouil se porte candidat. Il est élu à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés.

Election d'un nouveau secrétaire :

Afin d'assurer un équilibre de représentation au sein du bureau, il est demandé à **Jean Luc Rebière, pêcheur sur la rivière Dordogne, d'assurer le secrétariat de l'ADAPAEF 46. Il est élu à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés.**

La première partie de l'ordre du jour étant achevée, après avoir remercié les administrateurs pour ce vote de confiance, le nouveau président prend la parole pour saluer le travail de son prédécesseur pendant ses années de présidence et présenter au Conseil d'administration les grandes lignes de la politique de développement et de marche en avant de l'association dont il vient de prendre les commandes.

Pour cela deux axes directeurs : **la communication vers l'extérieur et la circulation de l'information vers l'intérieur.**



A.D.A.P.A.E.F 46

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE AGRÉÉE DES PÊCHEURS AMATEURS AUX ENGINS ET AUX FILETS

ET POUR LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

MEMBRE DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES ADAPAEF RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

DÉCRET DU 5 JANVIER 2004 - JO N° 8 DU 10 JANVIER 2004

Notre objectif commun doit être le développement d'une ADAPAEF 46 plus forte et reconnue en tant que telle, qui défend la légitimité de nos pêches locales, ancestrales et patrimoniales.

Pour y parvenir pleinement, il est nécessaire de regrouper et fédérer encore plus les pêcheurs aux engins et aux filets du département. L'idée est que tous les pêcheurs aux engins et aux filets se sentent concernés par tous les problèmes qui peuvent affecter nos pêches traditionnelles ; que ces problèmes affectent la rivière Lot ou la rivière Dordogne. Les pêcheurs de la rivière Lot doivent se sentir concernés par les problèmes de la rivière Dordogne et vice versa.

Un sens profond de solidarité doit naître entre pêcheurs de l'ADAPAEF 46. "Ensemble pour un avenir commun" pourrait être notre leitmotiv.

Des propositions seront faites en ce sens dans les prochains mois. Notamment des propositions de refonte des statuts et de mise en œuvre d'un règlement intérieur qui n'existe pas. Ces propositions seront présentées au CA par le président avant la fin de l'année 2018; ces propositions ou projets devront mûrir au sein du CA pendant toute l'année 2019 pour aboutir à un vote en AG de 2019 et à une mise en œuvre effective dans la foulée...et ce, s'il y a lieu / c'est-à-dire : si les projets ont reçu de la part du CA un large consensus, voir une unanimité – cette méthode de travail est souhaitée par le président – **tout projet doit mûrir et si un projet quel qu'il soit n'a pas reçu de la part des administrateurs un très large consensus, il ne doit pas être mis en œuvre.**

Notre objectif est de penser au recrutement de jeunes pêcheurs qui assureront notre avenir et notre devenir à travers une réflexion portant sur la création d'une « carte dites jeunes » voire « cartes moins de 18 ans ». C'est aussi, si les jeunes n'absorbent pas les licences vacantes, de trouver des solutions pour les proposer à un prix attractif...notamment en se tournant, si c'est possible légalement, vers les adhérents des AAPPMA. Le but étant de vendre toutes les licences disponibles...gage de bonne santé de l'ADAPAEF 46, notamment dans le relationnel avec la DDT qui au nom de l'Etat nous a déjà supprimé des licences qui n'étaient pas vendues.

Tous ces axes de travail doivent être travaillés et pensés en interne et en externe en liaison étroite tant avec la Fédération de Pêche 46 qu'avec la Direction Départementales des Territoires.

Pour cela, un certain nombre de rendez-vous vont devoir être programmés avec la Préfecture pour l'agrément, la FDAAPPMA 46, la DDT, EPIDOR, l'ONEMA et l'ONCFS, et encore bien d'autres.

Les changements au sein du CA de l'ADAPAEF 46 et les principaux objectifs de son Président devraient être concrétisés dans un premier temps par la parution d'articles dans la presse locale telle que la Dépêche du Midi, le Petit Journal et la Vie Quercynoise.

Le président nouvellement élu a souhaité que la prochaine AG soit plus attractive, dynamique...notamment par l'invitation et les interventions de personnalités telles que le représentant de MIGADO, d'EPIDOR, de l'AFB (ancienne ONEMA), de l'ONCFS, de la DDT...une intervention d'une dizaine de minutes est suffisante.

Il a également émis l'idée qu'il fallait se doter si possible de « Totems » et de certains matériels pour assoir notre communication externe...le Trésorier Pierre Cassoulet a indiqué qu'il était possible de se déplacer sur le département des Landes pour prendre contact avec l'ADAPAEF locale et voir ce qu'elle a fait dans ce sens.



A.D.A.P.A.E.F 46

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE AGRÉÉE DES PÊCHEURS AMATEURS AUX ENGINES ET AUX FILETS

ET POUR LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

MEMBRE DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES ADAPAEF RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

DÉCRET DU 5 JANVIER 2004 - JO N° 8 DU 10 JANVIER 2004

Point sur la mise à jour du site internet ADAPAEF 46.

Un certain nombre de points sont abordés dans le cadre de la mise à jour du site internet qui ont faits ou feront encore l'objet d'échange entre les membres de la commission « site internet » et sous la houlette de Bruno Pivaudran et Jean Jacques Ranouil.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président lève la séance à 19 h et invite les administrateurs à boire le verre du nouveau départ de l'ADAPAEF 46.

Le Président

Jean Jacques Ranouil

le secrétaire de séance

Pierre Cassoulet